

Monsieur Olivier PREVOT a été élue secrétaire de séance

Avant de commencer la séance, Monsieur RAFFEL propose de rajouter un point à l'ordre du jour: **Diagnostic du réseau d'eau – Demande de subvention à l'Agence de l'Eau.**

1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU JEUDI 13 OCTOBRE 2016

Le procès-verbal de la séance du Jeudi 13 Octobre 2016 est approuvé à l'unanimité.

2. OUVERTURES DOMINICALES 2017

Monsieur RAFFEL explique que le gouvernement donne la possibilité aux communes de donner 12 autorisations d'ouvertures dominicales des magasins locaux par an.

Il rappelle que la Communauté d'Agglomération d'Epinal a opté pour 9 par an.

Il propose de suivre la CAE.

Le Conseil Municipal **autorise** les commerces situés à Chavelot à ouvrir **9 dimanches par an.**

3. TAXE D'AMÉNAGEMENT

Le Maire rappelle que le taux de la **Taxe d'Aménagement** (qui remplace la taxe locale d'équipement) a été fixé en 2011. Cette taxe sert à financer les travaux nécessaires au développement des équipements communaux.

Il rappelle également que le Conseil Municipal a, en 2014, décidé d'exonérer de cette taxe la construction des abris de jardins.

Il explique ensuite que le taux voté est valable pour 3 années seulement. Si le taux n'est pas défini au-delà de cette période, c'est celui de 1% qui s'applique automatiquement. Il convient donc de fixer à nouveau le taux à appliquer sur les constructions.

Le Conseil Municipal **fixe à 2% le taux de la Taxe d'Aménagement** à appliquer sur toute construction et **maintient** sa décision de 2014 d'**exonérer** de la Taxe d'Aménagement la construction des **abris de jardins.**

4. LOTISSEMENT LES FLANEURS – DÉNOMINATION DE LA VOIRIE ET NUMÉROTATION DES IMMEUBLES

Sur proposition des Commissions « Travaux » et « Environnement », le Conseil Municipal décide de **nommer** la rue desservant le futur lotissement situé sur l'emplacement de l'ancienne scierie: **RUE DE LA SCIERIE.**

5. ONF – ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DE L'EXERCICE 2017

L'état d'assiette de l'exercice 2017 concerne les produits des coupes des parcelles **14-18 et 19** représentant **11,27 hectares** pour **443 m³ de stères.**

Monsieur THOMAS précise que la fixation de l'état d'assiette permet à l'ONF de faire le martelage.

Le Conseil Municipal **fixe l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2017** comme il suit dans la délibération.

6. BUDGET PRIMITIF M14 – DÉCISION MODIFICATIVE

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de **transférer** la somme de **4 500 €** de l'article **615232** à l'article **73925**.

7. PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DE LA DURÉE DE TRAVAIL

Monsieur RAFFEL explique que Madame Sandrine **BALLAND** remplace Madame Christelle **THIRION** au secrétariat de mairie.

Madame THIRION a quitté son poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe. Madame Sandrine BALLAND est recrutée sur le poste d'**Adjoint Administratif 2^{ème} classe**, laissé vacant en 2013. Cependant sa durée hebdomadaire est de 35 heures alors qu'un 32 heures semaine est suffisant, pour le moment.

Monsieur RAFFEL propose donc de réduire la durée hebdomadaire de travail. Le Conseil Municipal **décide** de fixer la **durée hebdomadaire** de travail du poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe à **28 heures**.

8. DIAGNOSTIC DU SCHEMA DIRECTEUR DU RESEAU D'EAU

Le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée délibérante l'étude **diagnostic du schéma directeur du réseau d'eau** établi par le cabinet d'études SEURECA. Ce diagnostic présente 2 volets: **l'étude diagnostic des réseaux d'eau potable et le programme de travaux**.

Cette étude, dont le coût représente environ **20 000 € HT**, peut être **subventionnée** par l'**Agence de l'Eau Rhin Meuse** à hauteur de **70 %**.

Monsieur RAFFEL propose donc de faire une demande de subvention et précise que le diagnostic permettra de programmer les travaux à réaliser sur plusieurs années et réduire ainsi les coûts engendrés par les fuites.

Le conseil municipal **autorise** le Maire à faire une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

9. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur RAFFEL porte à la connaissance du Conseil Municipal la fin d'exploitation de carrière par les Etablissements **BARRIÈRE** (plateforme située derrière le garage Suzuki).
- Madame FORLER pose la question de savoir qui est responsable, en cas d'accident, de l'affaissement des berges le long du Canal.

La séance est levée à 19h15